



ÉDUCATION

Appel à projets 2023/2024 et 2024/2025

Favoriser la réussite scolaire des enfants

Dépôt des candidatures du 1^{er} au 31 mars 2023



Autonomie par l'éducation :

Un appel à projets qui s'inscrit dans une feuille de route pour 5 ans

« Favoriser la réussite scolaire de tous les enfants, dès le plus jeune âge »

Soucieuse de contribuer à l'autonomie des personnes et au renforcement des solidarités, la Fondation AG2R LA MONDIALE a arrêté un programme, pour la période 2021-2025, structuré selon quatre axes : autonomie par l'éducation, autonomie de la jeunesse, autonomie par le travail, autonomie par la santé.

Un fil rouge : soutenir prioritairement des acteurs associatifs et des organisations qui œuvrent pour l'intérêt général, en complémentarité de l'action publique.

En matière d'autonomie par l'éducation, la Fondation a choisi comme thème d'engagement prioritaire de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants, dès le plus jeune âge.

La Fondation intervient en complément et en soutien des politiques publiques éducatives et accompagne des initiatives impliquant enseignants et parents, à l'échelle d'une commune ou d'un quartier et permettant l'acquisition du socle commun de connaissance, de compétences et de culture.

Cette orientation est placée sous la responsabilité de Monsieur Gilles Pétreault, administrateur de la Fondation et personne qualifiée, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire.

Pour la période 2021 – 2023, la Fondation a sélectionné 6 expérimentations pour lesquelles des financements pluriannuels ont été accordés.

Un suivi et des temps de bilan réguliers sur la période ont été réalisés.

Pour la période couvrant les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE engage un appel à projets pour soutenir des expérimentations s'inscrivant dans cette feuille de route.

Cet appel à projets sera doté de 435.000€ au total.

Appel à projets pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 :

« Favoriser la réussite scolaire de tous les enfants, dès le plus jeune âge et prévenir le décrochage »

Pour préciser cette ambition et déterminer son cadre d'action, La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE a mobilisé des experts, notamment le Bureau d'ingénierie en éducation et en formation (BIEF) afin de réaliser un état des lieux du sujet en France et en Europe.

Ces travaux ont permis de définir une vision, de structurer une démarche dans le temps et d'agir dans les territoires, bien entendu en complémentarité et non en substitution de l'action publique.

Ce travail exploratoire a mis en exergue qu'au moment de l'entrée en 6^{ème}, trop d'enfants ne maîtrisent pas les compétences de base (28 % ont une maîtrise insuffisante des mathématiques ; 12 % du français)*, avec des écarts de performance entre élèves très importants. Seulement un élève sur deux est content de sa réussite scolaire en CM2*. Par ailleurs, la liaison CM2 / 6^{ème} peut représenter un risque de décrochage et doit être accompagnée.

Aussi, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE cherche à encourager des expérimentations visant l'accroissement des compétences des élèves dans le cadre de l'école primaire ; compétences relatives aux savoirs fondamentaux (mathématiques, français) mais intégrant également des compétences sociales telles que la responsabilité, la citoyenneté, ou encore l'écologie.

*Chiffres issus de l'état de l'école en 2021

**Date limite de dépôts des dossiers :
31 mars 2023 18h00 (Heure de Paris)**

Pour accéder au dossier de candidature ou pour toute information complémentaire et exemples de projets financés par la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE :

www.ag2rlamondiale.fr/fondation-d-entreprise

Consciente du rôle déterminant de l'action du secteur associatif en la matière, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE se propose de financer des expérimentations originales respectant l'ambition précédemment présentée et qui :

- concernent prioritairement les enfants du primaire, âgés entre 3 et 11 ans (dès la maternelle et en incluant la transition CM2-6ème) ;
- contribuent à créer une coopération opérationnelle entre tous les éducateurs de l'enfant (formels et informels, famille et professionnels) ;
- sont conduites (et éventuellement conçues) avec des écoles ou des établissements d'enseignement public, ou sous contrat avec l'Education nationale ;
- renforcent la mission pédagogique des professeurs et favorisent la réussite éducative des enfants ;
- sont inscrites dans un Projet Educatif de territoire
- associent l'ensemble des parties prenantes par la question éducative ;
- se déroulent sur le territoire national.

La Fondation sera particulièrement attentive à l'intégration et/ou à l'implication des parents dans les dispositifs proposés.

Le soutien de la Fondation est destiné à accompagner la mise en œuvre opérationnelle du projet présenté et son évaluation. La candidature devra préciser clairement la destination des fonds. Pour bénéficier d'un financement en année 2, les structures retenues devront présenter un bilan de la première année et renouveler leur candidature par un dossier simplifié.

Sont éligibles les structures de droit privé réputées d'intérêt général, c'est-à-dire à but non lucratif et dont la gestion est strictement désintéressée (associations d'intérêt général, fonds et fondations, en capacité à émettre un reçu fiscal).

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE intervient en complément de l'action publique et associative depuis 2004. Elle entend « contribuer à l'autonomie et au vivre ensemble tout au long de la vie » selon quatre orientations prioritaires : l'autonomie par l'éducation, l'autonomie de la jeunesse, l'autonomie par le travail et l'autonomie par la santé. Dotée d'un budget de 7,8 millions d'euros pour 6 ans, la Fondation finance des projets relevant de l'intérêt général, portés par des organismes à but non lucratif et dont la gestion est désintéressée. www.fondation.ag2rlamondiale.fr